



Association de défense protection et amélioration de l'environnement et du cadre de vie au Perray en Yvelines et Environs

mail leperrayvert@gmail.com

site internet leperrayvert78.fr



Nos propositions pour la Reprise 2026-2027 du PLU du Perray

La reprise du PLU 2025 rejeté par l'Etat est LE projet majeur et crucial pour l'avenir du Perray.

Ce nouveau PLU doit être notre bouclier protecteur efficace face à la menace mortelle pour Le Perray de l'objectif SRU permanent (+ on construit de logements sociaux + on doit en construire) qui aboutit au final (pour 493 logements sociaux manquants) à de 740 à 1972 logements sociaux (taux de nouveaux LS de 75 % à 33%), et la population multipliée par 1,7 à 4 ! Ce que les Perrotins refusent et ont le droit et le choix de refuser !

Voir sur le site leperrayvert78.fr : [Bienvenue au Perray Ville Nouvelle ! Pas le Choix ?](#)



Le PLU 2025 stoppé suite avis défavorable de l'Etat

Ce PLU, malgré ses intentions, protège peu la nature et contre ces constructions démesurées : **Aucun objectif chiffré de logements** (dénoncé par l'Etat) et donc de ce fait : aucune limite chiffrée de logements, aucune anticipation de besoins ni esquisse de l'avenir pour les Perrotins.

Une énorme surface urbanisable de 30,2 ha (= 57 terrains de foot !) agricoles et naturels, dont 5,6 ha humides. (pourquoi faire si pas de constructions massives ?), ignorant la loi Zéro Artificialisation Nette (dénoncé par l'Etat). **Sans stratégie de sobriété pour minimiser les constructions et l'artificialisation.**

Notre avis avec propositions constructives de février 2025, ignoré par la mairie, pointait ces failles et alertait sur le risque de rejet de l'Etat. Voir sur le site leperrayvert78.fr : [Notre contribution 2025 au PLU du Perray](#)



Nous proposons une refonte profonde du PLU

dans notre document envoyé à la Mairie en janvier 2026. Il s'appuie sur notre contribution 2025 au PLU qui est introduite, synthétisée et complétée dans le contexte de la reprise du PLU.

Voir sur le site leperrayvert78.fr : [Nos propositions pour la Reprise 2026-2027 du PLU du Perray](#)



Pour un PLU protégeant efficacement notre cadre de vie de petite ville semi-rurale du parc naturel régional et nos espaces naturels, agricoles et humides, qui sont nos vraies richesses.

Affirmant le choix clair de l'avenir face aux « injonctions contradictoires de l'Etat » :

Respectant au maximum la loi ZAN Zéro Artificialisation Nette : l'avenir et notre seul bouclier protecteur légal face à la menace SRU, en limitant l'étalement urbain et les constructions, et respectant le parc naturel régional.

Modérant fortement l'objectif SRU démesuré et insoutenable : Objectifs chiffrés de nombre et type de logements sociaux (pour anticipation et visibilité de l'avenir), soutenables, responsables et acceptables, adaptés aux besoins locaux et à nos capacités d'accueil (voirie, réseaux, équipements, services, emplois, intégration).

Avec trajectoire modérée et étapes de suivi et ajustement. Taux élevé > 50 % de logements sociaux par programme. Petites unités réparties 100 % logements sociaux.

Avec des solutions concrètes et intelligentes d'urbanisme répondant aux besoins locaux,

Sobres en construction et foncier, par étude fine des capacités de renouvellement urbain. Exemples:

Production de logements sociaux sans construire par conversion avec incitations de logements privés : logements vacants, colocations, divisions de logements, préemptions, ...

Construction de petits logements sur surface minimum: résidences conventionnées pour jeunes étudiants, jeunes travailleurs et anciens (bien intégrés, pesant peu sur le budget communal, créant des emplois de service).

Accueil des jeunes familles, profitant de la libération naturelle massive d'ici 15 ans des logements des personnes âgées, stimulant par une offre de parcours résidentiel (habitats partagés, foyers, résidences médicalisées ou non).

Avec une vraie information, concertation, coconstruction tout au long du PLU : pour une vision claire, partagée et acceptée et un front uni et fort mairie associations perrotins de défense ferme de notre PLU devant l'Etat.

Sans agiter ni céder aux menaces des amendes SRU élevées (mais bien moins coûteuses que l'objectif SRU), et de la tutelle du préfet (d'expérience suivie d'actions réelles d'incitations sans constructions ou très rares).

janvier 2026